

Extrait du registre des délibérations

Séance du 27 Février 2025

Le 27 Février 2025 à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de MUSSARD Anthony Maire

Présents : M. MUSSARD Anthony, Maire, Mmes : DAVID Julie, DESCHAMPS Anne-Cécile, KRAMAROV Pascale, MALHERBE Martine, LEROUGE Nathalie, PAINEAU Catherine, VEAUDECRENNE Marie-Laure, MM : AINÉ Sébastien, CADORET Jérôme, HOULBERT Cédric, MARTIN David, PERTHUIS Jean-David, PLANTAIS Gérard

Excusés : Mme HIRON Chantal procuration à MALHERBE Martine, Mme STORNI Jacqueline à KRAMAROV Pascale, M. LOUTELLIER Jean-Claude procuration à PERTHUIS Jean-David, JOYAU Maryline.

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 18
- Présents : 14

Date de la convocation : 21/02/2025

Date d'affichage : 21/02/2025

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture le : 28/02/2025

et publication ou notification du : 28/02/2025

A été nommé(e) secrétaire : Mme LEROUGE Nathalie

Objet des délibérations

SOMMAIRE

Avenant travaux rénovation réhabilitation groupe scolaire

Avenant travaux Logement La Poste

Détermination Loyer Logement La Poste

Ressources humaines : recrutement pour accroissement temporaire d'activité - Service cantine
01/03/2025 au 31/08/2025

réf : 2025-02-011 Avenant travaux rénovation réhabilitation groupe scolaire

M. CADORET, présente l'avenant ci-dessous :

Avenant 03 Lot 09 Peinture - sols souples HAMROUNI

Au marché initial était prévu la fourniture et pose de sols à l'étage du bâtiment A. Un changement de

matière de sol pour être plus solide a été demandé (partie A de l'avenant).

Au cours du chantier les sols du rdc n'ont pas été protégés par les entreprises comme demandé dans le CCTP. Les sols ont donc été fortement détériorés. Il est donc proposé de changer ces sols. L'entreprise responsable de cette détérioration prend à sa charge la dépose des sols du RDC. Il y'a donc uniquement la préparation et la fourniture du sol dans cette avenant (partie B de l'avenant).

Le marché lot 09 passe de 58 627.94 € HT à 69 685.14 € HT.

Après discussion, le conseil municipal,

VALIDE cet avenant,

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Vote à mains levées : pour : 17 / contre : 0 / abstentions : 0

M. PLANTAIS demande si une visite des lieux. M. CADORET précise qu'une visite sera organisée en avril.

réf : 2025-02-012 Avenant travaux Logement La Poste

Présentation de l'avenant par M. PERTHUIS,

Cet avenant annule et remplace l'avenant validé lors du précédent CM (DELIB 2025-02-005).

Cet avenant intègre :

- un changement de modèle de PAC pour avoir la production d'eau chaude sanitaire : + 1000 € HT
- meuble salle de bain, modification du modèle de WC : + 485.70 € HT

Le lot chauffage passe de 11 670.39 € HT à 12 670.39 HT

Le lot plomberie passe de 8 301.42 € HT à 8 786.42 € HT

Le montant total de cet avenant est donc de 1 485.70 € HT

Après discussion, le conseil municipal

VALIDE cet avenant,

AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Vote à mains levées : pour : 17 contre : 0 abstentions : 0

réf : 2025-02-013 Détermination Loyer Logement La Poste

Après discussion, Le conseil municipal

Fixe les éléments de loyer suivants :

- le loyer est fixé à 650 € / mois (les charges seront directement prise en charge par le locataire),
- une caution d'un mois sera exigée,
- la révision du loyer se fera à la date anniversaire du contrat selon l'indice INSE.

Vote à mains levées : pour : 17 contre : 0 abstentions : 0

réf : 2025-02-014 Ressources humaines : recrutement pour accroissement temporaire d'activité - Service cantine

01/03/2025 au 31/08/2025

Le Maire informe l'assemblée délibérante le besoin de recruter un agent contractuel de catégorie hiérarchique C : adjoint d'animation, adjoint d'animation de 2ème classe ou adjoint administratif de 1ère classe, 7h par semaine, pour la période du 1er mars 2025 au 31 août 2025, pour accroissement temporaire d'activité.

Le grade et l'échelon de rémunération seront déterminés en fonction des compétences et de l'expérience de l'agent.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal,
DECIDE d'adopter la proposition de recrutement présentée ci-dessus pour le service cantine,
AUTORISE le Maire à signer tous les documents de ce dossier.
Vote à mains levées : pour : 17 contre : 0 abstentions : 0

Questions diverses

Projet micro-crèche Cdc LBN

La Cdc LBN prévoit le développement de quatre micro-crèches. M. le Maire propose de réfléchir à son futur lieu d'implantation à Loué.

La cdc a réalisé un préprogramme de l'opération pour définir les besoins pour la mise en œuvre de ce projet. La superficie totale à construire est de 180 m² et un espace extérieur de 24 m² au minimum (recommandation : 2m² minimum / enfant).

M. le Maire donne lecture du mail de Mme JOYAU qui avance l'hypothèse d'installer la micro-crèche dans l'ancienne maison médicale.

Après discussion il apparaît que cette hypothèse représente un coût pour la commune car il faudrait que la commune achète ce bâtiment pour ensuite le mettre à disposition de la cdc.

La réflexion s'oriente vers le sud de la parcelle AB516 dont la commune est propriétaire. Cette parcelle est à proximité du pôle scolaire. Dans le cadre de ce projet la cdc devra créer des places de parking nécessaires à cette activité (il pourra s'adosser et venir compléter le parking existant rue Gaté Lenormand).

Localisation de la parcelle du projet d'implantation :



Cette proposition est validée : vote à mains levées : pour : 17 contre : 0 abstentions : 0

Résidence Séniors

M. le Maire informe que la société « Cette Famille » a contacté la municipalité. Cette société propose une colocation séniors en mode partagé entre personnes âgées avec la présence 7j/7 d'un assistant de vie.

Les projets se situent en centre-ville. M. le Maire leur a proposé le Moulin.

La société reprendra contact avec la mairie.

Avancement Aménagement Courmesnil

La réunion publique a réuni une quarantaine de personnes.

Les tests d'imperméabilité des sols doivent être réalisés

Un questionnaire sera envoyé à chaque propriétaire pour connaître leur avis sur la végétalisation en pied de mur.

Globalement les aménagements prévoient des plateaux et des écluses pour limiter la vitesse et ainsi aux piétons de se déplacer en toute sécurité car il n'y aura pas de trottoirs.

Les plans sont présentés à l'ensemble des membres du Conseil municipal.

Dossier Passerelles

INGERIF a transmis un nouveau dossier de consultation en allotissant l'ensemble des travaux d'installation, afin de relancer la consultation.

Prochain CM :

- le 27 mars si nécessaire,
- le 3 avril pour le vote du BP 2025.

Commission finances : 3 mars et 11 mars.

En Mairie, le 26/03/2025

Le Maire

Anthony MUSSARD

